



Province de Québec
MRC de Minganie
Municipalité de L'Île-d'Anticosti

AVIS PUBLIC

Le 19 mai 2023

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de l'Île d'Anticosti du 6 juin 2023, le Conseil statuera afin de se prononcer sur les demandes de dérogation mineures à la réglementation d'urbanisme ci-après décrites.

Dérogation mineure 2023-01 4, chemin de la Rivière-aux-Canards

Le requérant demande une dérogation au niveau de la superficie minimale exigée pour les bâtiments principaux dans le règlement de zonage 259006.

La dérogation demandée aura pour effet de permettre que soit installée une remorque de 11m² implantée sans roues, sur une base de béton et fini avec pignon et recouvrement extérieur autorisé afin de répondre aux normes architecturales.

Dérogation mineure 2023-02 39, chemin de la Rivière-aux-Canards

Le requérant demande une dérogation mineure au niveau de la dimension à respecter pour la marge avant en zone commerciale Cb-1 qui doit être de 10m, tel que prescrit dans le règlement de zonage 259006.

La dérogation demandée aura pour effet de permettre l'agrandissement de bâtiment vers l'avant de 1m ce qui ne laisserait qu'une marge de recul de 3m puisque le bâtiment est déjà dérogatoire mais protégé par droit acquis sur le même sujet.

Dérogation mineure 2023-03 5, rue Velléda

Le requérant demande une dérogation mineure afin de pouvoir conserver le recouvrement extérieur actuel en acier ce qui n'est présentement pas conforme au règlement de zonage 259006, article 4.10 qui spécifie que la tôle et l'acier galvanisés pré-peints en atelier sont prohibés sauf pour le revêtement des murs extérieurs des bâtiments reliés à l'exploitation forestière, agricole, industrielle et les infrastructures municipales dans certaines zones.

Toutes les personnes intéressées par ces demandes de dérogation mineures peuvent se faire entendre par le Conseil lors de ladite séance ordinaire.

Donné à Port-Menier, Île-d'Anticosti, ce 19^e jour du mois de mai 2023.

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 19^e jour du mois de mai 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour du mois de mai 2023



Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière trésorière